

A.P.E.S.C.

Association pour la Protection de l'Environnement et du Site de Chevreuse
Apesc.chevreuse@gmail.com <https://www.apesc-chevreuse.org>

POSITIONNEMENT ET QUESTIONS CONCERNANT LA RENATURATION DU SITE DE LA MARE AUX CANARDS, REPONSES APORTEES PAR LA MAIRIE DE CHEVREUSE SUIVIES DE NOS REMARQUES

30 octobre 2023

Le 14 septembre 2023, le Conseil d'Administration de l'APESC validait la position suivante :

La mare aux canards est un site auquel les chevrotins sont très attachés, il attire de nombreuses familles dont les plus jeunes se font un grand plaisir d'observer la faune et la flore. Or depuis plusieurs années, les berges se sont fortement dégradées et l'on assiste à une forte augmentation de la population de ragondins et de volatiles.

La rénovation des berges est devenue nécessité et il est compréhensible que ces travaux soient l'occasion d'engager une renaturation plus profonde avec valorisation de la biodiversité.

Le besoin ainsi exprimé a été validé par le CA de l'APESC du 14 septembre 2023 qui considère que le projet en général est conforme à l'intégration de ce site dans son environnement, à la gestion hydraulique locale de l'Yvette, à la création d'un espace de biodiversité et au besoin pédagogique grandissant de l'environnement. Nous pensons que l'impact positif de ce projet pour l'environnement et la sensibilisation des habitants et notamment des plus jeunes apporte un plus certain à l'attractivité indéniable. Ainsi, notre rôle en tant qu'association de protection de l'environnement est de connaître concrètement les différentes étapes et objectifs de ce projet et de contribuer à en assurer le succès et la durabilité.

Ce texte était suivi de 15 questions qui ont été discutées lors d'une réunion avec plusieurs adjoints au maire de Chevreuse le 4 octobre dernier. Nous publions chaque question accompagnée des réponses officielles de la mairie ainsi que nos remarques spécifiques pour chaque question.

1. Quels sont les grands principes qui ont présidé aux choix d'aménagement de ce projet ?

Réponse Mairie :

- 1) La nécessité de remettre en état une mare et ses alentours qui se dégradent de jour en jour
- 2) Ce projet est dans le programme de la liste « Ensemble pour Chevreuse » depuis 2020 - Tout engagement électoral exprimé devant les électeurs est une nécessité pour la crédibilité des élus.

Remarque APESC :

La Mairie a également précisé que ce projet a été conçu par le Maître d'Œuvre selon sa demande en partenariat avec le PNR, l'Agence de l'Eau, la Police de l'Eau, le SIAHVY, les Services Départementaux et les Bâtiments de France.

- 2. Comment sera induit le balayage des écoulements dans le marais de la mare à l'écoulement dans l'Yvette ? En effet, au moment des crues, en particulier, le marais pourrait présenter une plus grande hauteur d'eau et en relation avec un flux plus important un creux pourrait naître en son axe principal ce qui pourrait quasiment assécher les parties latérales du marais lors du retour à la normale de la rivière.**

Réponse Mairie :

Cet aspect technique sera soulevé auprès de la Maîtrise d'œuvre.

Remarque APESC :

Il convient de prendre en compte notre remarque qui est basée sur notre expérience d'autres sites.

- 3. La surface de 300 m² du ponton d'observation pourrait-elle être diminuée ?**

Réponse Mairie :

La surface a été calculée pour recevoir plusieurs classes d'élèves à la fois.

Remarque APESC :

Cette surface nous paraît très importante au regard des dimensions de la mare.

- 4. La hauteur de la paroi du nid d'observation pourrait-elle être diminuée de 3 mètres à 2 ?**

Réponse Mairie :

Cette hauteur prend en compte un certain nombre de paramètres difficilement contournable au regard du projet global.

Remarque APESC :

La simulation visuelle réalisée montre une paroi bien haute vue du marais. Par ailleurs la hauteur de 3 mètres ne s'impose pas tant sur le plan de la sécurité que sur celui de la dissimulation des observateurs afin de ne pas effrayer les espèces animales.

- 5. La passerelle prévue apporte-t-elle un plus au site ?**

Réponse Mairie :

Oui et même conseillée par les différentes études.

Remarque APESC :

Là encore, la simulation visuelle réalisée montre que la passerelle et ses garde-corps constituent un obstacle visuel fort vu de la source. Il en est de même vu de l'écoulement vers le marais. De plus nous ne sommes pas convaincus que la circulation des personnes à cet endroit apporte une meilleure perspective visuelle du marais ou de la mare. Nous souhaitons que cette passerelle soit retirée du projet.

- 6. Un nouveau pont est-il prévu pour le franchissement de la source ?**

Réponse Mairie :

Oui.

Remarque APESC :

Pas de remarque.

- 7. Les deux îlots flottants sont-ils ancrés et comment ?**

Réponse Mairie :

Oui.

Remarque APESC :

Nous souhaitons que l'ancre soit fixé au fond de la mare plutôt qu'en mode flottant ainsi que le montrait un plan du dossier ?

8. Quelle est la durabilité des aménagements des berges ?

Réponse Mairie :

Un certain temps - (Estimation difficile à préciser, entre 15 et 30 ans ...)

Remarque APESC :

Un entretien régulier sera nécessaire notamment en raison de la présence des ragondins.

9. Depuis l'est de la mare (à proximité du terrain de sport), la vue sur le parking est fermée par une haie végétale qu'il est prévu de retirer. Est-il possible de conserver cette haie ?

Réponse Mairie :

Cette solution sera proposée en fonction des possibilités du chantier et de la consolidation des berges - Au besoin, une haie sera replantée.

Remarque APESC :

Sauf contraintes techniques liées aux travaux, il est préférable de conserver cette haie. En cas de remplacement, il conviendrait d'implanter des arbustes adultes.

10. Quelle est la hauteur prévue des saulaies, quel en est l'entretien ?

Réponse Mairie :

Une hauteur jugée satisfaisante en fonction de l'aménagement final.

Remarque APESC :

Pas de remarque.

11. Quelle est la durabilité des tressages châtaignier sur le nid d'observation ?

Réponse Mairie :

Un certain temps - (Estimation difficile à préciser, entre 15 et 30 ans ...).

Remarque APESC :

Un entretien régulier sera nécessaire.

12. Quelle est la durabilité des tressages saule sur la passerelle ?

Réponse Mairie :

Un certain temps - (Estimation difficile à préciser, entre 15 et 30 ans ...).

Remarque APESC :

Un entretien régulier sera nécessaire.

13. Comment sera réalisé l'entretien des berges sous le ponton sachant notamment que les ragondins sont capables de construire des nids en élévation à défaut de terrier ?

Réponse Mairie :

Tout est mis en place pour que la nuisance des ragondins soit la moindre possible.

Remarque APESC :

C'est un aspect qu'il conviendra de surveiller.

14. Quelle protection du marais est prévue contre les passages des animaux ?

Réponse Mairie :

Aucune, hormis une surveillance accrue, des messages à la population pour ne pas nourrir les animaux et une possible chasse aux espèces invasives.

Remarque APESC :

Pas de remarque.

15. Que deviennent les oies ?

Réponse Mairie :

Une partie des oies vont migrer. Pour information, une association de protection de la nature Yvelinoise nous a alerté sur les nuisances occasionnées par les oies et leur propagation rapide. A ce titre, il est maintenant autorisé de les chasser pour limiter leur expansion.

Remarque APESC :

Pas de remarque.

Enfin, nous avons exprimé notre souci de voir minimiser l'impact sur la faune et la flore déjà présentes, ainsi que de privilégier des matériaux respectueux de l'environnement.

Nous suivons de près le déroulement de ce chantier par des visites régulières, et nous ne manquerons pas de vous tenir informés des avancées.

Si vous n'êtes pas encore membre de l'APESC et si vous souhaitez nous soutenir ou contribuer à nos activités dans les domaines :

- Patrimoine historique et urbanisme,
- Gestion des eaux de ruissellement et des eaux usées,
- Renaturation et reméandrage des cours d'eau,
- Renaturation des étendues d'eau,
- Valorisation de la biodiversité et des patrimoines naturels,
- Nuisances sonores, visuelles et pollutions.

Si vous êtes en faveur d'un esprit de dialogue, d'ouverture, de partenariat, exclusivement dans le domaine environnemental et dans l'intérêt général au service de la Vallée de Chevreuse,

Nous vous invitons chaleureusement à nous rejoindre !

Bulletin d'adhésion téléchargeable depuis notre site : <https://www.apesc-chevreuse.org>

Ou nous demander par retour de message